



COMMUNE D'EVIONNAZ

VOTATIONS FÉDÉRALES  
ÉLECTIONS CANTONALES

---

## L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE EST CONVOQUÉE

---

**DIMANCHE 7 MARS 2021**  
**ET**  
DANS LE CAS D'UN SECOND TOUR (CONSEIL D'ETAT)  
**DIMANCHE 28 MARS 2021**

### VOTATIONS FÉDÉRALES

à l'effet de se prononcer sur :

1. Initiative populaire du 15 septembre 2017 « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » (FF 2020 5345);
2. Loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE) (FF 2019 6227);
3. Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie (FF 2019 8255).

### ÉLECTION DU GRAND CONSEIL ET DU CONSEIL D'ETAT

est appelée à élire :

- les député(e)s au Grand Conseil
- les membres du Conseil d'Etat.

### OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE

Maison communale, salle des Sociétés :

- ◆ Dimanche 7 mars 2021 de 10h - 11h
- ◆ **Eventuel second tour (Conseil d'Etat)**  
Dimanche 28 mars 2021 de 10h – 11h

### VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR DÉPÔT À LA COMMUNE

Selon la législation fixant les modalités d'application du vote par correspondance, vous pouvez voter de deux manières :

- En adressant votre envoi suffisamment affranchi par l'intermédiaire de la poste qui doit parvenir à l'Administration communale au plus tard le vendredi qui précède la votation.

- En déposant l'enveloppe de transmission dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal, tous les matins de 8h30 à 11h30, le mardi et le jeudi après-midi de 14h à 17h, ainsi que le vendredi 5 mars 2021 et dans le cas d'un second tour le vendredi 26 mars 2021 de 16h à 17h.

**POUR INFORMATION, VOTRE VOTE EST NUL SI :**

- Vous n'utilisez pas les enveloppes de transmission et de vote officielles.
- Vous ne signez pas la carte de réexpédition.
- Vous regroupez plusieurs votes des membres de la famille dans une seule enveloppe de transmission, les votes sont nuls. Une personne = une enveloppe de transmission ! **Chaque votant doit utiliser sa propre enveloppe de transmission.**
- Les bulletins de vote ne sont pas insérés dans les enveloppes de vote A6 officielles correspondantes. Ne pas mélanger les scrutins.
- Votre envoi postal n'est pas correctement affranchi. L'envoi est refusé.
- L'enveloppe de transmission ne doit pas être déposée dans la boîte aux lettres extérieure du bureau communal.

**L'Administration Communale**